Envoyé en préfecture le 05/05/2023 Reçu en préfecture le 05/05/2023 Publié le ID: 023-222309627-20230502-CP2023089-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 28 AVRIL 2023

DELIBERATION N°CP2023-04/6/31 **DOSSIER N°5714**

DEPLOIEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE ROUTIER (GEOSIR): COMMUNICATION **DES INFORMATIONS**

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Jean-Luc LEGER, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Thierry GAILLARD, Catherine GRAVERON, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN

Avai(en)t donné pouvoir :

Eric BODEAU à Mary-Line GEOFFRE Hélène FAIVRE à Laurent DAULNY Jean-Jacques LOZACH à Thierry BOURGUIGNON Jérémie SAUTY à Valérie SIMONET Hélène PILAT à Guy MARSALEIX Marinette JOUANNETAUD à Isabelle PENICAUD Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Service Ressources

RAPPORTEUR: Mme Catherine GRAVERON

En l'absence de Mme Hélène FAIVRE

OBJET: DEPLOIEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE **ROUTIER (GEOSIR): COMMUNICATION DES INFORMATIONS**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice.

VU le rapport CP2023-04/6/31 de Madame la Présidente du Conseil Départemental, VU l'avis de la Commission CP - Numérique et Mobilités,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Publié sur <u>www.creuse.fr</u> le 05/05/2023

Envoyé en préfecture le 05/05/2023

Reçu en préfecture le 05/05/2023

Publié le

ID: 023-222309627-20230502-CP2023089-DE

Décide :

- de poursuivre le déploiement du Système d'Information Géographique Routier : le GEOSIR, en diffusant les informations figurant sur ce référentiel aux partenaires professionnels et aux collectivités, par :

- l'établissement d'une convention-cadre de mise à disposition d'une application cartographique avec chaque partenaire professionnel : SDIS, Préfecture, Région (transports) et Gendarmerie. Cette application, adaptée à chacun, permettra de mutualiser les moyens et faciliter les échanges de données routières. Un projet de convention type est annexé à la présente délibération;
- la mise en accès libre d'une application cartographique permettant aux collectivités, intercommunalités et EPCI d'accéder au référentiel (RD et PR) en consultation uniquement. Les accès leurs seront transmis par mail.
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions à intervenir avec les partenaires.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil Départemental de la Creuse Valérie SIMONET